

Jacques THOMAS

La Folastière - 04300 SAINT MAIME
Tél. 04 92 79 50 69 - Fax : 04 92 79 59 93
Mel : jacto@azur-multimedia.fr

Monsieur le Préfet
s/c Monsieur le Sous-Préfet de Forcalquier
Préfecture des Alpes de Haute Provence
8, rue du Docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains Cedex

Copie à Monsieur
le Maire de Saint-Maime

Saint-Maime, le 24 février 2012

Monsieur le Préfet,

La réforme des collectivités territoriales qui est en cours de mise en place dans notre département soulève de nombreuses questions auxquelles nos communes se doivent de fournir des réponses. Or, les élus aussi bien que les administrés ont été très mal informés des enjeux et des conséquences de cette réforme.

La population de la Commune de Saint Maime n'a été ni informée par ses élus ni consultée sur ses attentes par rapport à la fusion prévue de la Communauté de Communes du Luberon Oriental (ILO), à laquelle elle est rattachée depuis l'an 2000, au sein d'une future Communauté d'Agglomération dont Manosque serait la ville-centre, tel que prévu par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le conseil municipal de Saint-Maime s'est d'ailleurs prononcé à l'unanimité contre ce schéma lors de sa réunion du 7 juillet 2011.

Après une réflexion approfondie sur les alternatives offertes à notre commune, un petit groupe de citoyens de Saint-Maime a décidé d'entreprendre un travail d'information de la population :

- en organisant, le 3 février dernier, une réunion publique d'information avec l'aide de l'Association « Regard et Information » de Saint-Michel-l'Observatoire qui conduit depuis deux ans une réflexion sur ce sujet ;
- en diffusant un feuillet d'information, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint, comparant les avantages et inconvénients d'une fusion dans la future Communauté d'Agglomération ou d'un rattachement à la Communauté de Communes de Haute Provence.

Cette démarche a conduit à soumettre aux habitants de Saint-Maime une pétition demandant que notre commune soit rattachée à la Communauté de Communes de Haute Provence.

Cette pétition, dont je vous remets les documents ci-joints, a recueilli 366 signatures, soit 66 % des 553 électeurs de la Commune, sur une population totale de 844 habitants.

Elle pourrait en recueillir davantage lorsque les nombreuses personnes absentes de leur domicile à cette période seront de retour dans la commune.

.../...

En vous remettant cette pétition, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération cette demande forte des habitants de Saint-Maime.

Elle correspond à un désir de voir notre commune choisir un mode de développement différent de celui choisi par la ville de Manosque et de rétablir une solidarité naturelle avec les communes et les Communautés de Communes du Nord Luberon, territoire dont les caractéristiques géographiques et économiques sont profondément différentes de celles du Val de Durance.

Nous savons par ailleurs que les Maires et les responsables de la Communauté de Communes de Haute Provence ne sont pas opposés au rattachement de notre commune à leur Communauté.

En vous en remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer mes respectueuses salutations.

Jacques THOMAS
pour le Collectif « Vivre à Saint-Maime »